Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260611-2026_43-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/43

Date de convocation *: 05 juin 2026*

Nombre de conseillers :

En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Absente excusée :	*1*

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 11 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :
Mme DANET Éloïse.

M. MAMODE Karhim a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET : Commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Pontivy Communauté afin de désigner deux personnes susceptibles de devenir commissaires (titulaire ou suppléant) de la commission intercommunale des impôts directs.

En effet le conseil communautaire de Pontivy Communauté a créé pour un exercice de compétence à compter du 1er avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission communautaire participera à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers assimilés et donnera son avis sur les évaluations foncières de ces biens proposées par l'administration fiscale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE
- Mme Manon GUEGAN
- M. Bernard LE BRETON.

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)